

L'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité d'Ecuelles
www.mairie-ecuelles.fr

Le Mot du Maire

Ce début mars, du point de vue météorologique, remet les choses à leur place. A tous ceux qui disent : « il n'y a plus de saison », l'hiver leur rappelle qu'il n'est pas fini et qu'il faut encore compter avec lui.

Comme tous les ans, les diverses commissions vont faire leurs propositions de travaux, et la commission des finances examinera avec les présidents desdites commissions les investissements les plus pertinents et ceux qui s'insèrent le mieux dans notre budget.

En plus des informations pratiques habituelles qui constituent votre « Ecuellois », vous trouverez, en encart, une synthèse des directives ministérielles relayées par Monsieur le Préfet de Seine et Marne concernant les précautions à prendre relatives au virus H5N1 de la grippe aviaire. Ces précautions doivent être appliquées le plus rigoureusement possible et ceci, jusqu'à la première échéance, c'est-à-dire le 31 mai 2006.

Que cela ne vous coupe pas l'appétit !

Comme il nous est rappelé constamment, il n'y a aucun danger à consommer de la volaille ou des œufs... de Pâques ! (Voir page suivante)

Que tout cela ne vous empêche pas d'attendre sereinement le printemps et le renouveau de la nature.



Cordialement vôtre.
Jacques Maréchal

Recensement 2006

Le recensement de la population est terminé.

Plus de 99% des habitants de la commune ont répondu favorablement à l'enquête de l'INSEE et ont reçu aimablement les recenseurs. Seules quelques familles n'ont pas souhaité remplir le questionnaire proposé.

Les quatre agents recenseurs ont effectué un travail remarquable. La municipalité les remercie pour leur efficacité et le sérieux avec lesquels ils ont rempli cette mission délicate.

La municipalité remercie aussi les habitants de la commune pour la qualité des informations transmises et l'accueil réservé aux agents recenseurs.

Les résultats de cette action ne seront connus qu'à la fin du 2^{ème} trimestre 2008 et n'impacteront la commune qu'à partir du 2^{ème} semestre 2008, voire début 2009. Nous en reparlerons...

Merci à Tous !



Spectacle à Paris

Le Comité des Fêtes organise une sortie à Paris le vendredi 31 mars. Le "Carrousel de Paris" vous accueillera pour un dîner spectacle.

Prix : 65 euros par personne (transport compris)

Départ 18h30 depuis la salle Jean Mermoz

Inscription au 01 60 70 54 80 avant le 20 mars 2006.

Pendant les travaux à la salle Mermoz, la fête continue pour les habitants de la commune alors, venez nombreux vous divertir avec le Comité des Fêtes !

Destitution Roy...ale !

L'Ecuellois, bien involontairement, a créé un nouveau fait d'Histoire sur les rives de l'étang de Ravanne.

En effet, un mélange dans des adresses et un "Roy" en remplace un autre ! Dans notre édition précédente, il fallait donc lire dans l'article mentionnant les heureux lauréats du concours des maisons illuminées organisé par le Conseil général : "Famille ROY, rue de la Glacière". Toutes nos félicitations à cette famille Roy...ale destituée bien involontairement. Et tous nos encouragements à la famille "Roy" de la route de Montarlot pour reconquérir ce trône perdu !

Toutes nos excuses pour cette confusion ; nous n'avions pas pris la bonne rive de l'étang de Ravanne !

Mais le plus important, c'est qu'Ecuelles brille de mille feux durant les périodes festives de fin d'année.



Carrefour de l'Amitié

Le carrefour de l'Amitié qui vient de fêter ses 30 ans a renouvelé son bureau lors de son assemblée générale du 12 février 2006.

Présidente : Mme Tomasoni Georgette - **Vice président :** M. Lefebure Yvon - **Trésorière :** Mme Georgelin Denise - **Très. adj. :** Mme Saviart Eliane - **Secrétaire :** Mme Danièle Leman - **Secr. adj. :** Mme Perruchot Yvette.

Avant un copieux repas et une après-midi dansante, le bilan de l'année écoulée a été effectué et le programme 2006, avec notamment un voyage en Italie, a été présenté à l'ensemble des adhérents rassemblés. Toutes nos félicitations à cette équipe dynamique !

Dispositif de sécurité pour les piscines

Les particuliers doivent doter leur piscine d'un dispositif de sécurité depuis le 1er janvier 2006. (QE n° 78040 de Philippe Folliot, réponse du ministère de l'Emploi, JOAN 10/01/2006, p. 289).

Les piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité (loi n° 2003-9 du 3/01/2003 relative à la sécurité des piscines).

Les piscines non closes sont celles situées à l'extérieur des bâtiments, les clôtures d'enceinte des propriétés ne constituent pas une protection au regard de cette loi. Les piscines à usage personnel d'une famille constituent des piscines privatives à usage individuel et sont donc soumises à ses obligations.

Concernant l'impossibilité de mettre le bassin en sécurité, faute de dispositif adaptable, la loi a effectivement prévu que les propriétaires de piscines existant au 1^{er} janvier 2004 doivent les sécuriser avant le 1^{er} janvier 2006 sous réserve qu'existe à cette date un dispositif adaptable à leur équipement. Dans ce cas, il appartient au propriétaire d'être en mesure de justifier qu'il n'existe aucun dispositif adaptable. La variété des dispositifs existants répondant aux exigences réglementaires paraît cependant limiter cette impossibilité à quelques exceptions.



ADSCE (communiqué)

Lors de nos dernières vacances, s'est déroulé un stage multisports organisé par l'ADSCE du 6 au 10 février.

Ainsi, nos sportifs en herbe ont pu découvrir de nouvelles activités sportives comme le flag (football américain sans contacts), l'ultimate (sport collectif avec freesbee), le base-ball.

Ils ont pu aussi pratiquer d'autres activités plus connues comme le foot, le basket, le hand, la gymnastique, le badminton, le tennis et l'athlétisme en salle. Une sortie à la patinoire a aussi été organisée. Cette semaine sportive s'est terminée par des olympiades et un goûter avec les parents.

Fort de son succès, un stage multisports sera organisé lors de la première semaine des prochaines vacances d'avril avec de nouvelles sorties et de nouvelles activités sportives.



Date à retenir :

Samedi libéré : samedi 18 mars

Anciens Combattants : Dimanche 19 mars
Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie

Vacances scolaires de printemps : du vendredi 7 avril après les cours au lundi 24 avril au matin

CLSH "Vacances de printemps" (enfants de 3 à 12 ans) : du lundi 10 avril au vendredi 21 février 2006 ; Inscription dès maintenant en mairie au 01 60 70 71 66 ou 71 67.



L'association A.M.S.L. (assistantes maternelles) organise une conférence-débat sur la prévention de la mort subite des nourrissons en collaboration avec l'association Naître et vivre", le vendredi

17 mars, à 20h30, salle des associations à Veneux les Sablons.

Renseignements auprès de Mme Darmengeat, tél. : 01 60 70 32 50

Bienvenue aux nouveaux Ecuellois

Vous venez de vous installer à Ecuelles au cours de l'année 2005.

Alors, remplissez sans attendre ce coupon et faites le parvenir à la mairie afin de recevoir une invitation à la réception des nouveaux habitants qui aura lieu le 1^{er} mai 2006.

A cette occasion, le Maire et le Conseil municipal seront heureux de vous présenter la commune et de répondre à vos questions.

Mme, Mlle, M	
Adresse :	
77250 ECUELLES	
Tél.: (facultatif)	
Arrivé(e) à Ecuelles, le	Nombre de Participants :

CESSEZ-LE-FEU DU 19 MARS 1962



A l'occasion du 44^{ème} anniversaire du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, il sera procédé à un dépôt de gerbes au monument aux Morts, le

dimanche 19 mars 2006.

Rassemblement devant la mairie à 11h00.

"BEBE BUS"

Le Conseil Général met à la disposition des familles et des assistances maternelles un prêt gratuit de livres, de cassettes audio et de disques compacts, pour les enfants de moins de 3 ans.

Vous retrouverez le "Bébé bus", le **jeudi 16 mars** de 13h30 à 14h30, rue de Ravanne, sur le parking.

SPECIAL INFOS RETRAITE

VOTRE RETRAITE ET L'IMPOT

Pour la première fois cette année, les retraités recevront, en mai 2006, une déclaration de revenus pré remplie sur laquelle sera reportée le montant global de leurs retraites. Ils auront simplement à vérifier si ce montant correspond bien au total de leurs différentes retraites.

Pour cela, les retraités reçoivent en début d'année un courrier de chaque organisme payeur. En ce qui concerne la Caisse nationale d'assurance vieillesse et son réseau de caisses régionales, ce courrier est adressé de la fin janvier à la mi-mars.

Les personnes qui ne l'auraient pas reçu à l'issue de cette période et celles qui veulent en savoir plus sur le montant de la retraite Cnav déclaré aux impôts pourront appeler le 08 21 22 24 26 (0,12 € la minute), numéro national mis à leur disposition du 1^{er} février à juin 2006.

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h30, un conseiller répondra au retraité après lui avoir demandé son numéro de Sécurité sociale. En dehors de ces jours, et de ces horaires, un serveur vocal sera à disposition 7 jours sur 7, 24h sur 24.

A noter que les retraités peuvent également consulter le site www.retraite.cnnav.fr, rubrique «votre espace personnel» pour tous renseignements sur le montant imposable de la retraite.



RETRAITES (*communiqué de la CNAVTS*)

Le ministère de la santé et des solidarités vient de nous communiquer les chiffres de la retraite au 1er janvier 2006.

Ces chiffres concernent :

- le salaire mensuel plafond soumis à cotisation.
- le salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance.

- les minima, maxima.
- les compléments de retraite.
- l'allocation veuvage.
- les plafonds de ressources.

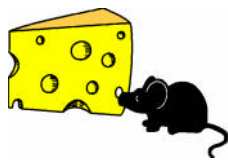
Les salariés du privé peuvent retrouver ces chiffres sur le site www.legislation.cnnav.fr rubrique «législation», ou dans les brochures de la Cnav, à disposition dans nos points d'accueil retraite et agences locales.

Ces brochures sont également téléchargeables sur le site www.retraite.cnnav.fr.

Les retraites, personnelle et de réversion, sont revalorisées de 1,8 % ainsi que le minimum vieillesse et le montant minimum de la retraite de réversion. L'assuré n'a aucune démarche à effectuer, la revalorisation est automatique : mensualité de janvier payée début février 2006.

Mme Danièle Dejean peut éventuellement vous apporter un complément d'informations sur ce sujet.
Tél. : 01 64 22 67 66.

CAMPAGNE DE DERATISATION



La société chargée de la dératisation sur la commune nous annonce son passage le **lundi 6 mars.**

Ces traitements sont absolument gratuits et les personnes qui souhaitent le passage du technicien à leur domicile sont priées de se faire connaître en mairie.

Nous comptons sur votre coopération pour que cette campagne soit efficace.

Prochain passage : lundi 2 octobre

Comité des Fêtes Œufs de Pâques



L'Ecuellois croit savoir qu'ils passeront dans la commune le dimanche 16 avril.

Jeunes lecteurs,
Réservez votre journée...



VIE DE LA COMMUNE

Cette rubrique informe des différents travaux et dossiers en cours ainsi que leurs états d'avancement.

Salle Mermoz : La toiture de l'extension a été posée ; les nouvelles fenêtres ont été mises en place et les cloisons intérieures abattues. La cuisine a été complètement transformée ainsi que les sanitaires et la salle à l'étage.

Site Mermoz : Place nette a été faite à l'emplacement de la future clôture ; le bloc sanitaire disgracieux a aussi été enlevé.



Gymnase : les services techniques sont intervenus durant les vacances pour agrafer les principales déformations du sol du gymnase.

Ces travaux n'avaient pas été possibles tant que l'expertise judiciaire n'était pas terminée ; ce qui est le cas aujourd'hui. La décision de justice est attendue dans les prochains mois.



L'espace vert prévu en face de la salle Mermoz prend un peu de retard dans sa réalisation. Après avoir abattu l'ancienne casemate du transformateur électrique et ramené de la terre, la poursuite des travaux ne se fera qu'après la réfection de la clôture par la Communauté de Communes propriétaire de cette clôture. Cette réfection a été demandée, on attend...

INFOS PRATIQUES

Les inscriptions pour le CLSH du mercredi durant la période scolaire sont enregistrées en mairie. Tél. mairie : 01 60 70 71 66 ou 71 67

Ecrivain Public

Vous avez des difficultés pour compléter un dossier administratif, écrire une lettre, vous recherchez un conseil...

avec l'aide de la municipalité, **Danielle DEJEAN**, se tient à votre disposition chaque jeudi de 14h30 à 17h30, 45 rue Georges Villette, Tél. 01 64 22 67 66, pour vous aider, vous écouter, vous orienter... Cette aide est gratuite.

Déchetterie

Pour accéder à la déchetterie, il faut impérativement vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Ultérieurement une carte d'accès électronique vous sera attribuée.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars):

Du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h.

Le samedi, de 9 h à 18 h.

Le dimanche, de 10 h à 13 h.

Fermeture : Les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

PERMANENCES DU SAMEDI :

Le samedi matin, la mairie est ouverte exclusivement pour les actes d'Etat Civil.

Un adjoint au maire est toujours présent pour d'éventuelles prises de rendez-vous :

04 mars	Jacky Thion
11 mars	Nadine Viratelle
18 mars	Alain Girault
25 mars	Serge Dumant
1 ^{er} avril	Jacky Thion
8 avril	Nadine Viratelle

UNITE D' ACTIONS SOCIALES

Mme TORRES, assistante sociale effectue une permanence, à la maison communale, au Rond point de Charmois, à Ecuelles.

Permanences en mars :

Lundi 6 mars de 9h à 11h30

Lundi 20 mars de 9h à 11h30

Des rendez-vous et visites à domicile sont possibles en dehors des permanences, à la demande des usagers. Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous,

Tél. : 01 60 57 22 33

SERVICES MUNICIPAUX

Téléphone Mairie : **01 60 70 55 04**

E-mail : **mairie-ecuelles@wanadoo.fr**

ACCUEIL TELEPHONIQUE :

Lundi :	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au Jeudi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Vendredi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Samedi :	de 10h00 à 12h00

ACCUEIL AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

Lundi au Jeudi	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Samedi	de 10h00 à 12h00 pour l'état civil.

Place publique – L'ECUELLOIS

Conception et réalisation : Commission Information et communication
Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie